

Six mois ferme pour le jeune agresseur de Croix-de-Neyrat



Tramway entre les stations Croix de Neyrat et Hauts de Chanturgue, Centre commercial Auchan Nord, parking relais, photo : Camille MAZOYER - Camille Mazoyer

En janvier 2012, au retour du lycée, une bagarre avait éclaté entre deux adolescents du quartier de Croix-de-Neyrat. Et s'était finie dans le sang avec huit coups de couteau.

Une chamaillerie pour une place dans un bus. Ce 3 janvier 2012, ce qui n'aurait dû être qu'un banal différend, au retour du lycée, entre deux jeunes gens du quartier de Croix-de-Neyrat, à Clermont-Ferrand, avait fini dans le sang. Atteint par huit coups de couteau au thorax, aux mains et aux avant-bras, un garçon de 16 ans avait échappé de peu à la mort. « J'ai eu peur et je me suis mis à frapper au hasard »

L'auteur présumé de cette agression, aujourd'hui âgé de 24 ans, comparait, le 30 septembre dernier, devant le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand. Ce dernier, qui avait mis son jugement en délibéré, l'a condamné, mercredi, à dix-huit mois de prison, dont douze avec sursis et mise à l'épreuve pendant dix-huit mois, avec interdiction de détenir une arme et obligation de travailler et d'indemniser sa victime.

À la barre, ce jeune homme fluët et poli n'a pas vraiment le profil type du garçon violent. Il est même présenté comme quelqu'un de « paisible et sans problème ». C'est pourtant lui qui a asséné huit coups d'un couteau suisse à la victime, lors d'une bagarre au déroulement pour le moins confus. Et dont personne ne semble avoir la même lecture.

Là où le jeune prévenu affirme avoir sorti son arme blanche pour se défendre face à un groupe d'agresseurs, des amis de la victime, présents sur les lieux, proposent une tout autre version. Celle d'« une confrontation physique programmée » entre les deux seuls protagonistes, qui aurait ensuite basculé.

« Quelle est votre version?? », demande le président du tribunal à l'agresseur présumé. « L'autre garçon (*la victime, NDLR*) voulait qu'on se bagarre, après qu'on se soit pris la tête pour cette place dans le car. Moi, je ne voulais pas. Je voulais juste rentrer chez moi. Et puis quand le bus s'est arrêté, j'ai été entraîné un peu à l'écart. Je me suis retrouvé face à un groupe d'une dizaine d'individus du quartier qui ont commencé à me frapper. Je suis tombé au sol et j'ai sorti mon couteau pour me défendre. J'ai eu peur. J'ai frappé au hasard ».

« Pourquoi aviez-vous ce couteau sur vous?? », l'interroge le président. « Je m'en servais à la cantine pour couper des fruits. Et aussi un peu pour me rassurer. J'avais déjà été menacé », poursuit le prévenu, qui s'est également constitué partie civile dans ce dossier. Car l'histoire ne s'est pas arrêtée là. Ayant réussi à échapper à ceux qu'il présente comme ses agresseurs, ceux-ci le retrouvent finalement un peu plus loin, près d'un bar-tabac du quartier. Et lui font passer un bien mauvais quart d'heure...

« Là, on l'a frappé pour le désarmer, pas pour se venger de ce qu'il venait de faire à notre copain », se défend l'un d'eux, qui comparait (seul) devant ce même tribunal pour y répondre des coups portés au prévenu-victime. Et y présenter au passage sa version de la bagarre initiale. « Au départ, ils n'étaient que tous les deux, avance-t-il. Il n'y avait personne d'autre. Quand il a vu qu'il n'avait pas le dessus, il a sorti son couteau et a frappé. C'est là qu'on est arrivé » (*). « Il n'y a aucune légitime défense dans ce dossier, a plaidé M Khanifar, au nom de la victime des coups de couteau, qui souffre toujours de graves séquelles et s'est vu délivrer une ITT de 175 jours. Ce que raconte le prévenu, c'est de la science-fiction. Il était d'accord pour se battre et n'a pas sorti son arme pour se défendre, mais pour avoir le dernier mot ».

Une vérité difficile à établir

Une version en partie partagée par le ministère public. Rappelant que « trois ans d'instruction n'ont pas permis de faire toute la lumière sur ce dossier », le procureur n'a cependant pas cru à la thèse du jeune homme impliqué malgré lui dans une bagarre de groupe. « S'il y avait eu plusieurs protagonistes, comme l'indique le prévenu, pourquoi n'y a-t-il eu qu'un seul et unique blessé?? », s'est-il interrogé, avant de requérir vingt-quatre mois de prison, dont douze avec sursis, à l'encontre de l'agresseur présumé et six mois avec sursis contre l'autre jeune homme, suspecté de l'avoir frappé « pour le désarmer ».

Avocat de l'auteur présumé des coups de couteau, Me Canis a fermement soutenu l'idée de la légitime défense et rappelé que les déclarations de son client « n'ont jamais varié, contrairement à celles des autres personnes impliquées dans ce dossier, d'où ne ressort finalement qu'une demi-vérité »...

(*) Ce jeune homme a été condamné, mercredi, à quatre mois de prison avec sursis.

Christian Lefèvre